

Améliorer votre logement grâce aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat !

L'Agglomération du Puy-en-Velay en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement Services et le Département de la Haute-Loire proposent des aides financières pour les propriétaires qui souhaitent améliorer leur logement, au travers le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Près de 480 logements ont déjà bénéficié des aides, n'attendez plus. Le dispositif se termine en juin 2024.

L'OPAH, c'est quoi ? Et quels travaux sont concernés ?

L'OPAH est un coup de pouce financier donné aux propriétaires privés qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement, qu'ils occupent ou qu'ils le louent à un tiers, sous réserve de remplir certaines conditions.

Les principaux travaux concernés :

- Amélioration des performances énergétiques (travaux d'isolation, changement de chauffage, menuiseries...),
- Adaptation du logement à la perte de mobilité due au vieillissement ou au handicap (adaptation de la salle de bain, monte escalier...)
- Résorption du mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduction de la vacance et mise sur le marché de nouveaux logements, par la rénovation de logements dégradés

J'ai un projet, que dois-je faire ?

Une **équipe technique** est mise à disposition gratuitement et sans engagement pour informer, **conseiller, vérifier l'éligibilité et accompagner les propriétaires** à préparer les dossiers de demande de subventions. Formée de la Société Publique Locale (SPL) du Velay et de l'association SOLIHA 43, elle est à contacter avant commencement des travaux.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS SUR LES AIDES A L'HABITAT ?

Les aides de l'OPAH sont disponibles jusqu'en juin 2024 !

Pour en profiter et savoir si vous êtes éligible, renseignez-vous auprès de l'équipe d'animation :

Propriétaires occupants : auprès de SOLIHA 43 au 04.71.09.14.07

Propriétaires bailleurs : auprès de La Société Publique Locale (SPL) du Velay au 04.71.02.52.52 ou sur contactopah@splvelay.fr

Des permanences sont également tenues près de chez vous, sur rendez-vous, les mercredis de 9h à 11h



Février		Numéro à joindre pour la prise de rdv
Mercredi 1 février (semaine 5)	Saint Paulien (salle sous la mairie)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
Mercredi 8 février (semaine 6)	Le Puy-en-Velay (mairie)	SPL : 04.71.02.52.52.
	Vorey/Arzon (salle du conseil)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
Mercredi 15 février (semaine 7)	Le Puy-en-Velay (SOLIHA, 77 fb Saint-Jean)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
	Allègre (mairie)	SPL : 04.71.02.52.52.
Mercredi 22 février (semaine 8)	Le Puy-en-Velay (SOLIHA, 77 fb Saint-Jean)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
	Craponne/Arzon (Espace France Services, place de la gare)	SPL : 04.71.02.52.52.
Mars		
Mercredi 1 mars (semaine 9)	La Chaise Dieu (salle sous la mairie)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
Mercredi 8 mars (semaine 10)	Le Puy-en-Velay (SOLIHA, 77 fb Saint-Jean)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
	Vorey/Arzon (salle du conseil)	SPL : 04.71.02.52.52.
Mercredi 15 mars (semaine 11)	Le Puy-en-Velay (SOLIHA, 77 fb Saint-Jean)	SOLIHA : 04.71.09.14.07
	Allègre (mairie)	SPL : 04.71.02.52.52.
Mercredi 22 mars (semaine 12)	Espaly-Saint-Marcel (mairie)	SPL : 04.71.02.52.52.
	Craponne/Arzon (Espace France Services, place de la gare)	SOLIHA : 04.71.09.14.07

Le dispositif d'OPAH fait partie du service France Renov.

Avant d'engager vos travaux, prenez contact avec l'équipe d'animation pour savoir si votre projet peut élargir à une aide financière. Les aides financières de l'OPAH peuvent être cumulables avec d'autres dispositifs d'aides.